

Le 27 juin 2008

Madame Lyne Beauchamp
**Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs**
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec G1R 5V7

**Objet : Projet de réaménagement majeur du quai de Rivière-du-Loup et
programme de dragage décennal : Addenda relatif à l'Avis de projet
déposé en 2001
N/réf. : R00877A**

Madame la Ministre,

Je donne suite à la rencontre tenue aux bureaux de votre ministère, le 4 juin 2008.

À cette occasion, nous avons rencontré, entre autres, monsieur Gilles Brunet de la Direction des évaluations environnementales des projets industriels et en milieu hydrique, relativement au projet mentionné en rubrique.

En 2001, le Consortium Tecsalt-LaSalle-Hamelin déposait un *Avis de projet* pour réaliser les études préparatoires (techniques et environnementales), en vue de la reconstruction du quai de Rivière-du-Loup.

Depuis ce temps, la Société des traversiers du Québec (STQ) a réalisé diverses études, afin de documenter plusieurs éléments énoncés dans la directive de votre Ministère (MDDEP), émise en 2001. Ces études ont permis de mieux définir les travaux à réaliser pour être en mesure de prolonger la vie utile du quai, sur une période de cinquante (50) ans en considérant un entretien normal. Le présent document présente donc une brève description des travaux envisagés, afin de mettre à jour l'*Avis de projet* de 2001.

... 2

De toutes les options de reconstruction étudiées, celle retenue par le gouvernement du Québec consiste à réaménager le quai à son emplacement actuel. Cette option implique conséquemment des activités de dragage d'entretien annuel pour la durée de vie utile du quai.

La STQ désire donc inclure, à son projet de réaménagement du quai, les activités de dragage d'entretien et ce, pour une période de 10 ans.

Les sections qui suivent, résument les principaux travaux à réaliser en fonction du concept d'ingénierie (présentement en développement) et des principaux éléments du programme décennal de dragage d'entretien.

Réaménagement du quai

Les trois infrastructures touchées par les travaux de réaménagement sont le quai traversier, le quai commercial et la zone d'arrière-quai.

Quai traversier

Le quai traversier sera prolongé d'environ 15 m, par l'ajout d'une cellule de palplanches. Cette nouvelle cellule permettra de protéger adéquatement le traversier de l'action des vagues. De plus, une passerelle sera construite pour permettre aux piétons d'accéder directement au deuxième niveau du navire. Enfin, deux ducs-d'Albe seront construits parallèlement au brise-lames de la marina, localisant par le fait même le pied de l'enrochement. Ces ducs-d'Albe permettront de protéger le traversier contre les collisions ; susceptibles de se produire, spécialement à marée haute, dues aux forts vents provenant du nord, du nord-est et du nord ouest

Quai commercial

La tête de l'ancien quai commerciale sera transformée en un quai brise-lames. La tête du quai sera enrochée et consolidée à l'aide de palplanches. La dimension de cette dernière excèdera, d'environ un mètre à six mètres, la superficie qui était occupée par l'ancien quai débarcadère. Ceci permettra de construire la tête du quai à l'extérieur de la zone de pieux, sur laquelle l'ancien débarcadère reposait. Ce nouvel aménagement permettra de réduire l'agitation causée par les vagues et assurera la sécurité du traversier.

Quant au quai commercial, il sera recouvert d'un mur de palplanches autoportant, de façon à protéger les encaissements de bois en place. Cette partie du quai sera transformée en quai promenade ; redonnant ainsi l'accès au fleuve à la population.

Zone d'arrière quai

La partie du quai, parallèle à la rive à l'embouchure de la rivière du Loup, sera à nouveau bétonnée aux endroits où la structure existante est dégradée.

Dragage décennal

Les approches du quai de Rivière-du-Loup subissent annuellement une sédimentation qui réduit les profondeurs d'eau disponible, entravant ainsi l'accès du traversier. Cette situation nécessite donc un programme de dragage d'entretien à long terme.

Les processus sédimentaires sont très actifs dans la région de Rivière-du-Loup. L'étude des aspects géomorphologiques, effectuée par TecSult-LaSalle-Hamelin, en 2001, a mis en évidence deux types de transport sédimentaire :

- Le premier s'effectue par l'avancée du delta de la rivière du Loup, le long du quai. Actuellement, la partie distale forme un cône à l'avant du quai.
- Le second type est un transport des sédiments par suspension dans la colonne d'eau. Les vitesses de sédimentation et de consolidation des sédiments, en périodes calmes, sont rapides. Il en résulte une sédimentation de particules fines dans l'aire de manœuvre du traversier.

Les volumes dragués annuellement seront de l'ordre de 25 000 m³, sur une superficie d'environ 30 000 m². La profondeur d'eau à maintenir pour l'opération du traversier est de 5,0 m. Depuis 1965, les sédiments dragués sont déposés au site de rejet en eau libre, situé à 3 km vers le nord-est.

Le dragage des sédiments au quai de Rivière-du-Loup est actuellement réalisé à l'aide d'une drague à benne preneuse. Les matériaux de dragage sont acheminés au site de rejet en eau libre à l'aide de barges, remorquées ou autopropulsées. Ces activités sont habituellement effectuées entre la mi-juin et le début juillet et s'échelonnent sur une période de deux à trois semaines.

La STQ vise le 31 mars 2010, pour l'obtention des permis nécessaires à la réalisation des travaux.

Ces informations ont été transmises à Monsieur Brunet, lors de notre rencontre du 4 juin dernier. Ces dernières vous sont transmises afin de valider le contenu de la directive ministérielle, émise en 2001 et pour y apporter des modifications, le cas échéant. Si des informations additionnelles vous étaient nécessaires, soyez assurée qu'il me fera plaisir d'y donner suite. À cet effet, voici mon adresse courriel : carolle.gosselin@cima.ca.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Carolle Gosselin, chargée de projet

CG/cc

c.c. Monsieur Denis Mainguy, Société des traversiers du Québec
Monsieur Gilles Brunet, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Monsieur François Boulanger, Agence canadienne d'évaluation environnementale